

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 22 mai 2012, à 19h30 à la Base de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Son Honneur, le maire	Denis Racine
Madame la conseillère	Hélène D. Michaud
Messieurs les conseillers	Alain Royer et François Garon
Absence motivée :	Johanne Tremblay-Côté, conseillère

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 8 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 avril 2012 et de la séance extraordinaire du 2 mai 2012**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 30 avril 2012
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 4 – avril 2012 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - mai 2012 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois d'avril 2012
 - 7.2 CCU – procès-verbal de la rencontre du 7 mars 2012
 - 7.3 Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #296 visant à assurer la concordance avec le règlement no 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf et amendant le règlement de lotissement no 123
8. **Avis de motion**
 - 8.1 Projet de règlement no 299 réglementant les feux en plein air et les feux d'artifice
 - 8.2 Projet de règlement no 300 concernant l'acquisition d'un bâtiment municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés
9. **Règlements**
 - 9.1 Règlement no 283 modifiant le plan d'urbanisme numéro 120 et le règlement de zonage numéro 122 aux fins de délimiter un périmètre d'urbanisation sur le territoire de la Ville de Lac Sergent
10. **Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Contribution annuelle 2012/2013 à la Société canadienne de la Croix-Rouge
 - 10.3 Ajustement du remboursement du taux de kilométrage
 - 10.4 Convention d'aide financière 2012 à l'Association Nautique du Lac-Sergent
 - 10.5 Convention d'aide financière 2012 à l'APPELS
 - 10.6 Convention d'aide financière 2012 à la Fabrique de St-Raymond
 - 10.7 Offre de service aux citoyens – analyse de l'eau potable
 - 10.8 Mandat à la MRC de Portneuf pour la réalisation de la mise à jour 2010-2011 de la carte urbaine - correction de la résolution no 12-04-077
 - 10.9 Octroi de contrat à Conception P.M.B. inc. pour l'achat et l'installation de deux rampes en acier galvanisé au débarcadère municipal des bateaux
 - 10.10 Octroi d'une aide financière au Centre d'Archives régional de Portneuf pour la réalisation d'un calendrier à saveur régional

AJOUT

REPORTÉ

- 10.11 Octroi de contrat **ENV-2012-03** – Mandat à la firme ROY VEZINA associés pour la réalisation d'une étude préliminaire comparative de technologies pour le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées pour les résidences existantes
- 10.12 Appels d'offres **TP-2012-03** – Confection des plans et devis pour la réfection d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud
- 10.13 Appels d'offres **TP-2012-02** – Confection des plans et devis pour la réfection et l'asphaltage d'une section du chemin des Mélèzes

AJOUT

- 10.14 Proclamation des journées de la Culture
 - 10.15 Appels d'offres **ADM-2012-01** – estimé des coûts de construction d'un bâtiment municipal abritant les bureaux administratifs de la Ville
 - 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Consultation publique sur la gestion des eaux usées et les scénarios proposés
 - 11.2 Ordures ménagères / bac obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012
 - 11.3 Fête de la Saint-Jean-Baptiste / 23 juin 2012
 - 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 - 13. Deuxième période de questions**
 - 14. Clôture de la séance**
 - 15. Levée de l'assemblée**
-

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

12-05-094

II EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

AJOUT

- 9.1 *Règlement no 283 modifiant le plan d'urbanisme numéro 120 et le règlement de zonage numéro 122 aux fins de délimiter un périmètre d'urbanisation sur le territoire de la Ville de Lac Sergent*

REPORTÉ

- 10.11 Octroi de contrat **ENV-2012-03** – Mandat à la firme ROY VEZINA associés pour la réalisation d'une étude préliminaire comparative de technologies pour le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées pour les résidences existantes

AJOUT

- 10.15 Appels d'offres **ADM-2012-01** – estimé de deux scénarios possibles relatifs aux coûts de construction d'un bâtiment municipal abritant les bureaux administratifs de la Ville

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2012

Séance ordinaire du 16 avril 2012

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

12-05-095

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2012 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 2 mai 2012

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

12-05-096

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2012 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de mai 2012 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 30 AVRIL 2012**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 avril 2012.

12-05-097

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 4 / AVRIL 2012**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 4 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **160 743.75 \$**.

12-05-098

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois d'avril 2012 soit adoptée tel que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – MAI 2012**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mai 2012.

12-05-099

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant **12 962.75 \$** liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de **12 962.75\$**

Josée Brouillette,
Directrice générale et secrétaire trésorière

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois d'avril 2012

La secrétaire-trésorière dépose pour être annexé au procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois d'avril 2012.

7.2 CCU – procès-verbal de la rencontre du 7 mars 2012

Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère dépose pour être annexé au présent procès-verbal, le compte-rendu de la rencontre du 7 mars 2012.

7.3 Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #296 visant à assurer la concordance avec le règlement no 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf et amendant le règlement de lotissement no 123

La secrétaire-trésorière dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #296 visant à assurer la concordance avec le règlement no 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf et amendant le règlement de lotissement no 123.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement no 299 réglementant les feux en plein air et les feux d'artifice

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Alain Royer, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De réglementer les feux en plein air et les feux d'artifice

Donné à Lac-Sergent, ce 22^{ème} jour de mai 2012

8.2 Projet de règlement d'emprunt no 300 concernant l'acquisition d'un bâtiment municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Alain Royer, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

D'Acquérir un bâtiment municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

Donné à Lac-Sergent, ce 22^{ème} jour de mai 2012

9. RÈGLEMENTS

AJOUT

9.1 Règlement no 283 modifiant le plan d'urbanisme numéro 120 et le règlement de zonage numéro 122 aux fins de délimiter un périmètre d'urbanisation sur le territoire de la Ville de Lac Sergent

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme numéro 120 est entré en vigueur le 24 février 1992 et que le Conseil de la ville de Lac-Sergent peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 122 est entré en vigueur le 31 août 1992 et que le Conseil de la ville de Lac-Sergent peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Sergent a adopté, le 16 août 2010, une résolution (10-08-223) demandant à la MRC de Portneuf de modifier son schéma d'aménagement et de développement aux fins de procéder à la délimitation d'un périmètre d'urbanisation sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a adopté, en date du 21 décembre 2011, le règlement numéro 336 modifiant son schéma d'aménagement et de développement aux fins de délimiter un périmètre d'urbanisation sur le territoire de la ville de Lac-Sergent et de prescrire des normes particulières en matière de lotissement afin d'y assurer le maintien d'une faible densité d'occupation;

CONSIDÉRANT que suivant les dispositions de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ville de Lac-Sergent est tenue d'adopter tout règlement de concordance visant à se conformer aux nouvelles exigences découlant de la modification apportée au schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que le présent règlement vise à assurer la concordance avec le règlement numéro 336 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le règlement de lotissement numéro 123 comporte déjà des normes de lotissement répondant aux exigences découlant de la modification apportée au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 16 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-05-100

QU'UNE dispense de lecture a été dûment donnée lors de l'avis de motion et par ce fait même, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture et que le projet de règlement #283 modifiant le plan d'urbanisme (règlement no 120) et le règlement de zonage (règlement no 122) aux fins de délimiter un périmètre d'urbanisation sur le territoire de la Ville de Lac Sergent soit annexée au présent procès-verbal.

QUE le présent règlement portant le numéro 283 modifiant le plan d'urbanisme (règlement no 120) et le règlement de zonage (règlement no 122) aux fins de délimiter un périmètre d'urbanisation sur le territoire de la Ville de Lac Sergent est et soit adopté;

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis de rénovation – 84, chemin de la Montagne

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 2 mai 2012 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-05-101

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation – 264, chemin des Saules

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 2 mai 2012 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-05-102

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de construction d'un garage – 2104, chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 2 mai 2012 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-05-103

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation – 2044, chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 2 mai 2012 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-05-104

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Contribution annuelle 2012/2013 à la Société canadienne de la Croix-Rouge

ATTENDU que la Ville de Lac Sergent contribue, à chaque année, un montant de 0,14¢ per capita pour la durée de l'entente afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la CROIX-ROUGE; tel que stipulé à la résolution 11-04-070;

12-05-105

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité verse à la CROIX-ROUGE un montant annuel de 150.00 \$ (année 2012) pour les services aux sinistrés.

10.3 Ajustement du remboursement du taux de kilométrage

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'ajustement au tarif de compensation pour les frais de déplacement depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif présentement en cours à la municipalité doit être réajusté pour compenser les coûts d'utilisation ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'utilisation d'un véhicule automobile ont beaucoup augmentés au cours des dernières années, notamment en ce qui a trait au prix de l'essence ;

12-05-106

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le tarif de 0.45\$ le kilomètre soit majoré de 0.50\$ le kilomètre.

10.4 Convention d'aide financière 2012 à l'Association Nautique du Lac-Sergent

ATTENDU QUE la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association, de par ses lettres patentes, a pour objet d'offrir à la population de la Ville de Lac-Sergent, des activités de loisirs;

ATTENDU QUE l'Association offre et entend continuer d'offrir aux citoyens et citoyennes du Lac-Sergent des services de loisirs et notamment par l'organisation d'un camp de jour et d'un club de canoë-kayak durant la saison estivale;

ATTENDU QUE, par le passé, la Ville a toujours soutenu financièrement l'Association nautique pour qu'elle puisse remplir sa mission et ses objectifs;

ATTENDU QUE les parties désirent convenir des modalités de ce soutien financier;

12-05-107

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie une aide financière pour l'année 2012 à l'Association Nautique de Lac Sergent (ANLS) au montant de vingt-huit mille cent cinquante-cinq (28 155) dollars, pour le financement des activités générales de l'Association.

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2012 de l'Association nautique de lac Sergent;

ET QUE cette convention soit annexée au présent procès-verbal comme si elle était tout au long reproduite.

10.5 Convention d'aide financière 2012 à l'APPELS

ATTENDU QUE la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., ch. C- 19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent (APPELS), de par ses lettres patentes, a pour objet de sensibiliser la population à la protection de l'environnement du lac Sergent et à prendre des initiatives en ce sens;

ATTENDU QUE l'Association offre et entend offrir pour l'été 2012 aux citoyens et citoyennes du lac Sergent des séances d'informations et de sensibilisation;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-05-108

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie une aide financière pour l'année 2012 à l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Sergent (APPELS) au montant de neuf mille huit cents dollars (9 800), se détaillant ainsi :

- Trois mille huit cents (3 800\$) dollars pour le financement de la tenue de conférences et dans le cadre de ses activités générales.
- Six mille (6 000\$) dollars pour les frais de monitoring phosphore et RSVL du lac Sergent.

ET QUE cette convention soit annexée au présent procès-verbal comme si elle était tout au long reproduite.

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2012 de l'APPELS;

10.6 Convention d'aide financière 2012 à la Fabrique de St-Raymond

ATTENDU QUE la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., ch. C- 19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur ton territoire;

ATTENDU QUE la Fabrique de St-Raymond, par ses mandataires, veille au bien de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Paix du Lac Sergent et préserve son patrimoine religieux et historique;

ATTENDU QUE la Ville a cité la chapelle comme monument historique en vertu de la Loi sur les biens culturels;

ATTENDU QUE les parties désirent convenir des modalités de ce soutien financier;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-05-109

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie une aide financière pour l'année 2012 à la Fabrique de St-Raymond au montant de trois mille (3 000) dollars, se détaillant ainsi :

- Trois mille (3 000) dollars pour le financement des activités générales de la Chapelle du Lac Sergent (entretien de l'immeuble);

ET QUE cette convention soit annexée au présent procès-verbal comme si elle était tout au long reproduite.

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2012 du Syndic de la chapelle du lac Sergent;

10.7 Offre de service aux citoyens – analyse de l'eau potable

CONSIDÉRANT que la firme EXOVA nous a fourni une grille de tarifs forfaitaires pour l'analyse de l'eau potable pour l'été 2012 ;

CONSIDÉRANT que ces coûts ne sont valides que durant les trois périodes où la municipalité offre le service d'analyse à ses citoyens ;

COLIFORMES FÉCAUX	COLIFORMES TOTAUX	NITRITES-NITRATES
<i>Plus taxes</i>	<i>Plus taxes</i>	<i>Plus taxes</i>
12.00 \$	12.00 \$	17 \$

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

12-05-110

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE fournir le service d'analyse d'eau aux citoyens selon la grille forfaitaire ci-haut mentionnée, les 18 juin, 23 juillet et 13 août 2012.

10.8 Mandat à la MRC de Portneuf pour la réalisation de la mise à jour 2010-2011 de la carte urbaine - correction de la résolution no 12-04-077

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac Sergent possède une cartographie topographique minimale à l'échelle 1 :1 000;

CONSIDÉRANT que cette cartographie doit être mise à jour régulièrement;;

CONSIDÉRANT que pour effectuer cette mise à jour, un travail de cueillette d'information sur le terrain et de transformation des données recueillies en coordonnées géodésiques doit être réalisé par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que les données recueillies doivent ensuite être cartographié en vue d'éditer de nouveaux feuillets ainsi que d'actualiser la cartographie régionale en ligne;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller

12-05-111

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE confier à Élisabeth-Génois, arpenteur-géomètre pour la prise de **relevés techniques** sur le terrain, de transformer les données recueillies en coordonnées géodésiques ainsi que de préparer un dessin global en format numérique, le tout nécessaire à la mise à jour de la cartographie topographique minimale (1 :1 000);

DE confier à la MRC de Portneuf la tâche de réaliser la **cartographie** en corrigeant le fichier numérique de la carte topographique minimale 1 :1 000 de la Ville de Lac Sergent.

QUE les coûts reliés à ces travaux estimés à 2 050\$ excluant les taxes applicables soient imputés au poste budgétaire : Urbanisme – services professionnels 261-0411.

- 10.9 Octroi de contrat à Conception P.M. B. inc. pour l'achat et l'installation de deux rampes en acier galvanisé au débarcadère municipal des bateaux

CONSIDÉRANT QUE le débarcadère municipal nécessite des réparations majeures ;

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante nous a fait parvenir une soumission conforme au devis préalablement établi par la Ville de Lac-Sergent ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller

12-05-112

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'OCTROYER le contrat à Conception P.M.B. inc. pour l'achat et l'installation de deux rampes en acier galvanisé au montant de 2 900 (deux mille neuf cents) dollars plus les taxes applicables;

LA soumission ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

LES sommes nécessaires afin de pourvoir à la présente dépense seront prises à mêmes le surplus cumulé non affecté.

- 10.10 Octroi d'une aide financière au Centre d'Archives régional de Portneuf pour la réalisation d'un calendrier à saveur régional

12-05-113

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'OCTROYER une aide financière au montant de cent cinquante (150) dollars au Centre d'Archives régional de Portneuf pour la réalisation d'un calendrier à saveur régional.

QUE les coûts reliés à cette dépense soient imputés au poste budgétaire : Administration – Matériel promotionnel 213-0342.

REPORTÉ

- 10.11 Octroi de contrat **ENV-2012-03** – Mandat à la firme ROY VEZINA associés pour la réalisation d'une étude préliminaire comparative de technologies pour le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées pour les résidences existantes

- 10.12 Appels d'offres **TP-2012-03** – Confection des plans et devis pour la réfection d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud

12-05-114

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à procéder à un appel d'offres, sur invitation auprès des entreprises ci-dessous énumérées, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour la confection des plans et devis pour la réfection d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud;

- DESSAU, 1220, boul. Lebourgneuf, bureau 300, Québec, G2K 2G4;
- BPR Infrastructures, 4655, boul. Wilfrid-Hamel, Québec, G1P 2J7
- GENIVAR, 1175, boul. Lebourgneuf, bureau 300, Québec, G2K 0B4
- ROCHE ltée, Groupe-Conseil, 3075, chemin des Quatre-Bourgeois, bureau 300, Québec, G1W 4Y4

ET QUE la date d'échéance pour la réception des soumissions soit le 1^{er} juin 2012, 14h00 au bureau de la municipalité.

- 10.13 Appels d'offres **TP-2012-02** – Confection des plans et devis pour la réfection et l'asphaltage d'une section du chemin des Mélèzes

12-05-115

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à procéder à un appel d'offres, sur invitation auprès des entreprises ci-dessous énumérées, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour la confection des plans et devis pour la réfection d'une section du chemin des Mélèzes;

- DESSAU, 1220, boul. Lebourgneuf, bureau 300, Québec, G2K 2G4;
- BPR Infrastructures, 4655, boul. Wilfrid-Hamel, Québec, G1P 2J7
- GENIVAR, 1175, boul. Lebourgneuf, bureau 300, Québec, G2K 0B4
- ROCHE ltée, Groupe-Conseil, 3075, chemin des Quatre-Bourgeois, bureau 300, Québec, G1W 4Y4

ET QUE la date d'échéance pour la réception des soumissions soit le 1^{er} juin 2012, 14h00 au bureau de la municipalité.

10.14 Proclamation des journées de la Culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Lac-Sergent et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, les *Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

12-05-116

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

AJOUT

10.15 Appels d'offres ADM-2012-01 – estimé de deux scénarios possibles relatifs aux coûts de construction d'un bâtiment municipal abritant les bureaux administratifs de la Ville

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent peut demander des soumissions par voie d'invitation écrite telle que stipulée à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

12-05-117

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville autorise la directrice générale à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour des estimés détaillés des coûts de construction d'un bâtiment municipal (deux scénarios possibles) auprès des firmes d'architectes suivantes :

- Dessins Drummond, 5275, boul. Hamel Ouest, bureau 280, Québec, G2E 5M7
- Construction Lortie, 213, ch. St-Jacques, St-Léonard, Québec, G0A 4A0,
- Version III Design inc., 135-1400, avenue St-Jean-Baptiste, Québec,

- Le Maître constructeur St-Jacques, 32, rue Nadeau, St-Jacques-de-Leeds, Québec, G0N 1J0

ET QUE la date d'échéance pour la réception des soumissions soit le 1^{er} juin 2012, 14h30 au bureau de la municipalité.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Consultation publique sur la gestion des eaux usées et les scénarios proposés

Monsieur le maire informe les citoyens qu'une assemblée publique de consultation sur la gestion des eaux usées se tiendra au Club Nautique le 26 juin prochain.

11.2 Ordures ménagères / bac obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012

Monsieur le maire informe les citoyens que la Régie impose dorénavant le bac obligatoire pour la cueillette d'ordures ménagères.

11.3 Fête de la Saint-Jean-Baptiste / 23 juin 2012

Monsieur le maire invite les citoyens que l'Association nautique, en partenariat avec la Ville, organise une activité pour la St-Jean-Baptiste, le 23 juin prochain au Club Nautique.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H25.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière